



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 30 janvier 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 22 janvier 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **TRENTE** du mois de **JANVIER**, à dix-huit heures ;
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **AGOSTINI F ép SALGE. BRACCINI J.P. CAVALLINI O ép RAFFAELLI. CRISTOFARI P. GRASSINI L. MARTINETTI F. MEZZANA C. PELLEGRINI R. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. ROSSI E ép MUSSIER. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M.**

Absents ayant donné mandat de vote : MM.

MANDANT	Mandataire
CASANOVA Stéphane	CRISTOFARI Paul
GUAITELLA Corinne ép PALMIERI	PELLEGRINI Richard
MARINI Cécile	GRASSINI Luc
ROSSI Jean-Philippe	MEZZANA Catherine
VALERY Jean-Noël	BRACCINI Jean-Pascal

Absents excusés : MM. **BECK P. COMTE I. FERRANDI J. GRASSINI R.**

Le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **14** conseillers présents, **9 conseillers absents** dont **5 ayant donné mandat de vote**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur MARTINETTI Fabrice, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **4 décembre 2025** est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° de-300126-007

Domaine 4.2 : Personnel contractuel.

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité à temps non complet – 25 heures

(12 mois maximum sur une même période de 18 mois consécutifs – article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23-1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260130-de-300126-007-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 30 janvier 2026

Délibération n° de-300126-007

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'un agent technique au sein des écoles d'une durée de 25 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique pour une période d'un an maximum.

La proposition de monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- 1. D'accéder** à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2. De créer** un emploi non permanent d'agent technique au sein des écoles relevant du grade d'adjoint technique territorial d'une durée de 25 heures de service hebdomadaire, pour une période d'un an maximum ;
- 3. De fixer** la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1^{er} échelon, échelle C1 du grade d'adjoint technique territorial ;
- 4. D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.
- 5. De charger** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire , Monsieur Michel **ROSSI**

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et notification ou publication du

Le Maire,



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com.

Accusé de réception en préfecture

02B-212003537-20260130-de-300126-007-DE

Date de télétransmission : 12/02/2026

Date de réception préfecture : 12/02/2026